



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **30 janvier 2017**

Délibération n° 2017-1725

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Opérations globalisées 2017 - Propreté - Individualisations totales d'autorisations de programme**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Diamantidis

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 10 janvier 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 1er février 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneure, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Rousseau (pouvoir à Mme Vullien), Aggoun, Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Lecerf), M. Havard (pouvoir à M. Hamelin).

Absents non excusés : M. Boudot.

Conseil du 30 janvier 2017**Délibération n° 2017-1725**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Opérations globalisées 2017 - Propreté - Individualisations totales d'autorisations de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 janvier 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Les opérations globalisées sont celles pour lesquelles un plan de renouvellement annuel est défini. Elles concernent l'essentiel des investissements de la direction de la propreté et, notamment, le gros entretien - renouvellement de l'usine Lyon-sud, le renouvellement du parc de véhicules poids lourds, l'acquisition d'équipements de collecte sélective.

L'enveloppe des opérations globalisées pour la direction de la propreté est proposée pour l'exercice 2017 à 10 080 000 € en dépenses, conformément à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI).

Les besoins d'investissement pour chaque opération sont les suivants :

1 - Usine Lyon-sud (opération n° 0P25O4624)

Cette opération intègre les investissements de gros entretien renouvellement (GER) de l'usine Lyon-sud. Un plan pluriannuel de GER a été établi en 2013, dans la perspective d'un maintien en fonctionnement jusqu'en 2025, soit 6 ans au-delà de la durée de vie initialement prévue.

Pour la prévision 2017, cette opération s'élève à 3 900 000 € et comprend, notamment :

- 2 518 000 € pour les travaux sur les chaudières avec, notamment, des travaux de fumisterie, renouvellement du tube faisceau (fourniture et montage), renouvellement de l'économiseur n° 2,
- 450 000 € pour le traitement des fumées,
- 262 000 € pour l'entretien des fours,
- 200 000 € pour la reprise étanchéité et réseaux du hall de déchargement,
- 200 000 € pour la révision des turbo-alternateurs et entretien électrique.

2 - Poids lourds de collecte (opération n° 0P25O4638) et nettoyage (opération n° 0P24O4617)

La direction de la propreté gère un parc de 220 poids-lourds et engins. Le renouvellement doit s'effectuer par rapprochement aux durées d'amortissement qui correspondent le plus souvent à une usure de l'équipement et à des périodicités d'interventions lourdes qui engendrent des consommations de budget de fonctionnement importantes.

Pour la prévision 2017, ces opérations s'élèvent à 2 300 000 € pour la collecte et à 600 000 € pour le nettoyage. Elles se décomposent comme suit :

- bennes à ordures ménagères de collecte et ébouage du nettoyage

Les mesures faites sur l'ensemble du parc de bennes à ordures ménagères (BOM) font apparaître un coût moyen de réparation annuel de l'ordre de 9 300 € par benne durant les 8 années suivant l'acquisition, la 9^e année, les dépenses moyennes sont de l'ordre de 18 900 € par an et par benne. Il est donc proposé un renouvellement avant la 9^e année pour les BOM.

Avec la volonté de diversifier le mode de carburation, la Métropole de Lyon s'est donc engagée dans une diversification énergétique du parc de BOM pour améliorer la qualité de l'air. A ce titre, des BOM gaz naturel pour véhicules (GNV) seront commandées en 2017. Par ailleurs, le nouveau marché de collecte intègre déjà cette volonté avec un parc de véhicules propres en quasi-totalité avec des exigences environnementales fortes.

Les propositions pour 2017 sont donc les suivantes :

Type de matériel	2017
benne à ordures ménagères diesel Euro 6	4 véhicules
BOM GNV	6 véhicules
micro-benne (5 mètres cubes)	1 véhicule
réserve financière pour grosse réparation	100 000 €
Montant € TTC	2 300 000

- *véhicules utilisés pour le nettoyage (hors ébouage)*

Dans les propositions 2017, le renouvellement concerne :

- les benne à ordures ménagères de plus de 10 ans,
- les balayeuses grande capacité de plus de 6 ans,
- les laveuses de plus de 16 ans,
- les camions benne avec grue de plus de 10 ans.

Les propositions pour 2017 sont donc les suivantes :

Type de matériel	2017
balayeuse grande capacité	3 véhicules
benne à ordures ménagères ébouage	1 véhicule
lames	2 véhicules
saleuses	2 véhicules
Montant € TTC	600 000

3 - Matériel Centre d'exploitation (opération n° 0P24O5199A)

Acquisition d'une balayeuse aspiratrice, d'une laveuse, de benne matériaux et d'équipements pour la viabilité hivernale (en raison de la vétusté) : 400 000 € (les crédits de paiements sont prévus à compter de 2018).

4 - Équipements pour la collecte sélective (opération n° 0P25O4631)

Pour la prévision 2017, les opérations s'élèvent à un montant total de 1 500 000 € et comprennent, notamment :

- *acquisition de bacs verts : 922 000 €*

. achat de bacs verts pour 400 000 €, en vue d'améliorer les résultats de la collecte sélective, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, il est indispensable de favoriser à la fois l'augmentation du litrage installé (nombre de bacs, volume des bacs) et les caractéristiques techniques des bacs roulants,

. opérations spécifiques d'optimisation pour 522 000 € : depuis 2012, la Communauté urbaine de Lyon, à laquelle a succédé la Métropole, harmonise les équipements avec une augmentation des volumes des bacs de tri (remplacement des bacs de tri de 120 ou 160 litres par des bacs de 180 litres) ainsi que le remplacement des couvercles verts des bacs par des couvercles de couleur jaune. En juillet 2016, il reste 22 Communes dont les équipements doivent être harmonisés et représentant plus de 450 000 habitants. Pour 2017, il est proposé de reprendre progressivement ces opérations avec les communes identifiées comme prioritaires lors de la candidature au plan d'amélioration de la collecte (PAC) ;

- acquisition de bacs gris et silos multi-enterrés : 66 500 €

. afin de répondre à des sollicitations dans le cadre de manifestations ou à des situations particulières de collecte (équipement de bâtiments publics destinés temporairement à de l'hébergement), il est prévu l'acquisition de 50 bacs gris de 500 litres, soit un montant estimé pour l'année 2017 de 6 500 €,

. en outre, dans certains quartiers, lorsque les différentes opérations d'optimisation (sensibilisation en porte à porte, refus de bacs, mise en place de bacs operculés, etc.) n'ont pas pu améliorer la qualité du tri, des silos multi matériaux sont mis en place. Cette opération est prévue pour 60 000 € ;

- acquisition de silos à verre : 380 000 €

Un important travail de densification du parc de silos aériens a été mené en 2016. Cependant, en juillet 2016, encore 20 Communes ont une densité de silo inférieure à 1 silo pour 500 habitants dont 13 à 600 et plus. Il faut donc poursuivre cette densification avec l'achat de silos supplémentaires (environ 100). A cela s'ajoute le renouvellement habituel du parc (environ 300). Pour 2017, entre le renouvellement des colonnes et l'augmentation du parc envisagé, le nombre de colonnes à acquérir est d'environ 400 ;

- acquisition de silos enterrés : 131 000 €

Ce type de contenant répond à deux grandes typologies de projets : fourniture de silos enterrés pour la collecte du verre dans le cadre d'opérations de voirie (15 à 25 silos par an), fourniture de silos enterrés multi-flux (verre et/ou emballages recyclables et/ou ordures ménagères). En outre, il est proposé de renouveler 15 silos qui ont plus de 20 ans.

5 - Déchèteries et sites de réception de déchets (opération n° 0P25O4645)

Cette opération permet le gros entretien de plusieurs sites de réception des déchets, en dehors de l'usine de valorisation énergétique de Gerland : déchèteries, centres d'enfouissement technique (en post-exploitation), quai de transfert de Givors Bans, sites de réception des déchets du nettoyage (centre d'égouttage de Rillieux la Pape, site de Givors Bans) et l'acquisition de contenants spécifiques à la gestion des équipements.

Pour la prévision 2017, les opérations s'élèvent à un montant total de 600 000 € et comprennent, notamment :

- gros entretien-renouvellement des déchèteries et centres de stockage : 230 000 € ;

- acquisition d'équipement pour installation mobile : cela concerne l'équipement pour l'installation mobile en tant qu'alternative aux déchèteries estimé à 100 000 € ;

- aménagement d'aires de stockage de contenants : 80 000 € ;

- lutte contre les intrusions : 80 000 € ;

- expérimentation de système de déversement : estimée à 60 000 €. Il s'agit d'expérimenter un système de déversement qui, grâce à des commandes hydrauliques, permet à l'agent de déchèterie de mieux gérer les bennes à gravât en :

- . facilitant la dépose des usagers (seuil de dépose plus bas),
- . facilitant le contrôle, avant vidage, des consignes de tri par l'agent (par exemple présence de plâtre ou d'amiante),
- . créant un volume tampon de plusieurs mètres cubes pendant les phases de changement de benne ou le dimanche (rotation de bennes interdites) ;

- mise en conformité des installations : 50 000 €.

6 - Équipements de parcs et jardins (opération n° 0P27O5203A)

Le parc de Parilly et le domaine de Lacroix-Laval ont été transférés au 1er janvier 2015 du Département du Rhône à la Métropole. Ils sont gérés par le service des parcs et jardins, rattaché à la direction de la propreté.

Le parc de Parilly, d'une superficie de 178 hectares à cheval sur Bron, Saint Priest et Vénissieux, est un parc périurbain à vocation de loisir et sportive. Situé à Marcy l'Etoile, le domaine de Lacroix-Laval s'étend sur 115 hectares. Il comprend un château dont les fondations datent du XIIe siècle. Le potager et la roseraie historiques sont des conservatoires de fruits, de légumes et de fleurs d'origines lyonnaises anciennes et remarquables. Pour la gestion de ces deux sites, le service des parcs et jardins dispose de 286 équipements et matériels (dont tronçonneuses, souffleurs, etc.).

Pour la prévision 2017, les opérations s'élèvent à 300 000 € et comprennent, notamment :

- agencements et aménagements de terrains : 130 000 €,
- acquisition de matériels techniques : 120 000 €.

7 - Matériel technique propreté (opération n° 0P24O4603)

Pour la prévision 2017, les opérations s'élèvent à 400 000 € et comprennent, notamment :

- corbeilles de propreté : 160 000 €,
- matériel de nettoyage (espaces verts, etc.) : 98 000 €,
- acquisition de chariots de propreté : 90 000 €,
- matériel de déneigement : 52 000 €.

8 - Équipements atelier poids lourds (opération n° 0P28O4652)

Cette opération permet le renouvellement des équipements utilisés par l'atelier de maintenance poids lourds de Villeurbanne - Krüger : 80 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - **Approuve** les opérations globalisées de la direction de la propreté pour l'exercice 2017.

2° - **Décide** l'individualisation totale des autorisations de programme globales pour un montant total de 10 080 000 € en dépenses, répartis de la façon suivante :

a) - programme 25 - Déchets :

- opération n° 0P25O4624 (usine incinération Lyon-sud 2017) : 3 900 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 1 550 000 € en 2017 et 2 350 000 € en 2018,

- opération n° 0P25O4638 (poids lourds collecte 2017) : 2 300 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 300 000 € en 2017 et 2 000 000 € en 2018,

- opération n° 0P25O4631 (équipements collecte sélective 2017) : 1 500 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 180 000 € en 2017 et 1 320 000 € en 2018,

- opération n° 0P25O4645 (déchèteries et sites de réception de déchets 2017) : 600 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 150 000 € en 2017 et 450 000 € en 2018 ;

b) - programme 24 - Nettoyement :

- opération n° 0P24O4617 (poids lourds nettoyage 2017) : 600 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 200 000 € en 2017 et 400 000 € en 2018,

- opération n° 0P24O4603 (matériel technique propreté 2017) : 400 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 267 000 € en 2017 et 133 000 € en 2018,

- opération n° 0P24O5199A (matériels et véhicules des centres d'exploitation 2017) : 400 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 400 000 € en 2018 ;

c) - programme 27 - Préservation et promotion d'espaces naturels :

- opération n° 0P27O5203A (équipements et travaux parcs et jardins 2017) : 300 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 300 000 € en 2017 ;

d) - programme 28 - Fonctionnement de l'institution :

- opération n° 0P28O4652 (équipements atelier poids lourds 2017) : 80 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 80 000 € en 2017.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 1 février 2017.